

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**COMMUNE DE SOIGNOLLES**

Numéro SIRET : **21140674900013**

**POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE MONDEVILLE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : BUDGET COMMUNAL 674 00**

**ANNEE 2020**

Code INSEE 14674	COMMUNE DE SOIGNOLLES BUDGET COMMUNAL 674 00	BP 2020
---------------------	---	------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	126
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : CDC CINGAL SUISSE NORMANDE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 498,98	0,00
2	Produits des impositions directes / population	213,33	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	553,27	0,00
4	Dépenses d'équipement brut / population	2 487,87	0,00
5	Encours de la dette / population	0,00	0,00
6	DGF / population	122,22	0,00
7	Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (2)	13,95%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital / recettes réelles de fonct. (2)	281,90%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement (2)	449,67%	0,00%
10	Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L 2313-1, L 2313-2, R 2313-1, R 2313-2 et R 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R 2313-7, R 5211-15 et R 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
  - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2019 après le vote du compte administratif 2019.



## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	32 130,00	0,00	37 195,00	37 195,00	37 195,00
012	Charges de personnel	27 800,00	0,00	26 340,00	26 340,00	26 340,00
014	Atténuations de produits	1 761,00	0,00	1 761,00	1 761,00	1 761,00
65	Autres charges gestion courante	21 168,00	0,00	30 098,00	30 098,00	30 098,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>82 859,00</b>	<b>0,00</b>	<b>95 394,00</b>	<b>95 394,00</b>	<b>95 394,00</b>
66	Charges financières	2 419,00	0,00	3 105,00	3 105,00	3 105,00
67	Charges exceptionnelles	44 816,94	0,00	60 371,97	60 371,97	60 371,97
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	3 000,00		30 000,00	30 000,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>133 094,94</b>	<b>0,00</b>	<b>188 870,97</b>	<b>188 870,97</b>	<b>188 870,97</b>
023	Virement à la sect° d'investis. (5)	160 977,27		16 254,00	16 254,00	16 254,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>160 977,27</b>		<b>16 254,00</b>	<b>16 254,00</b>	<b>16 254,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>294 072,21</b>	<b>0,00</b>	<b>205 124,97</b>	<b>205 124,97</b>	<b>205 124,97</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 124,97

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services	200,00	0,00	250,00	250,00	250,00
73	Impôts et taxes	48 498,00	0,00	47 980,00	47 980,00	47 980,00
74	Dotations et participations	17 789,00	0,00	21 482,00	21 482,00	21 482,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>70 487,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>70 487,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>70 487,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

135 412,97

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 124,97

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (6)**

16 254,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	8 384,60	0,00	5 910,00	5 910,00	5 910,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	381 825,40	303 522,00	4 040,00	4 040,00	307 562,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>390 210,00</b>	<b>303 522,00</b>	<b>9 950,00</b>	<b>9 950,00</b>	<b>313 472,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	5 815,00	0,00	7 644,00	7 644,00	7 644,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>5 815,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 644,00</b>	<b>7 644,00</b>	<b>7 644,00</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>396 025,00</b>	<b>303 522,00</b>	<b>17 594,00</b>	<b>17 594,00</b>	<b>321 116,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>396 025,00</b>	<b>303 522,00</b>	<b>17 594,00</b>	<b>17 594,00</b>	<b>321 116,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

321 116,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>204 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	2 110,00	0,00	1 340,00	1 340,00	1 340,00
1068	Excédents de fonctionnement (9)		0,00	110 228,95	110 228,95	110 228,95
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>2 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 568,95</b>	<b>111 568,95</b>	<b>111 568,95</b>
45..	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>206 110,00</b>	<b>0,00</b>	<b>111 568,95</b>	<b>111 568,95</b>	<b>111 568,95</b>
021	Virement de la section de fonct. (4)	160 977,27		16 254,00	16 254,00	16 254,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>160 977,27</b>		<b>16 254,00</b>	<b>16 254,00</b>	<b>16 254,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>367 087,27</b>	<b>0,00</b>	<b>127 822,95</b>	<b>127 822,95</b>	<b>127 822,95</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

193 293,05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

321 116,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

16 254,00

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES****A3**

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	37 195,00		37 195,00
012	Charges de personnel	26 340,00		26 340,00
014	Atténuations de produits	1 761,00		1 761,00
65	Autres charges gestion courante	30 098,00		30 098,00
66	Charges financières	3 105,00	0,00	3 105,00
67	Charges exceptionnelles	60 371,97	0,00	60 371,97
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	30 000,00		30 000,00
023	Virement à la section d'investissement		16 254,00	16 254,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>188 870,97</b>	<b>16 254,00</b>	<b>205 124,97</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 205 124,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	7 644,00	0,00	7 644,00
18	Compte de liaison	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	5 910,00	0,00	5 910,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	307 562,00	0,00	307 562,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>321 116,00</b>	<b>0,00</b>	<b>321 116,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 321 116,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

## BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

## 2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services	250,00		250,00
73	Impôts et taxes	47 980,00		47 980,00
74	Dotations et participations	21 482,00		21 482,00
75	Autres produits gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre entre section	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amort et provisions	0,00	0,00	0,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>69 712,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 712,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 135 412,97

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 205 124,97

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 340,00	0,00	1 340,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		16 254,00	16 254,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 340,00</b>	<b>16 254,00</b>	<b>17 594,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 193 293,05

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 110 228,95

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 321 116,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>32 130,00</b>	<b>37 195,00</b>	<b>37 195,00</b>
60611	Eau & assainissement	300,00	500,00	500,00
60612	Energie-électricité	2 500,00	2 000,00	2 000,00
60621	Combustibles		500,00	500,00
60622	Carburants	700,00	1 000,00	1 000,00
60623	Alimentation	500,00	500,00	500,00
60631	Fournitures d'entretien		100,00	100,00
60632	F. de petit équipement	300,00	2 000,00	2 000,00
60633	F. de voirie	300,00	300,00	300,00
60636	Vêtements de travail	200,00	200,00	200,00
6064	Fournitures administratives	300,00	300,00	300,00
611	Contrats prestations services	400,00	800,00	800,00
6132	Locations immobilières	200,00	500,00	500,00
6135	Locations mobilières	2 200,00	1 500,00	1 500,00
61521	Entretien de terrains		1 450,00	1 450,00
615221	Bâtiments publics	14 000,00	8 500,00	8 500,00
615228	Autres bâtiments	2 200,00	6 000,00	6 000,00
615231	Voirie	2 000,00	2 000,00	2 000,00
61551	Entretien matériel roulant	200,00	1 500,00	1 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	100,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	900,00	1 300,00	1 300,00
6161	Assurance multirisque	1 300,00	2 000,00	2 000,00
6182	Doc. générale et Technique	200,00	200,00	200,00
6184	Versements à des organ.form.	200,00	200,00	200,00
6225	Indemn. comptable,régisseur	200,00	200,00	200,00
6232	Fêtes et cérémonies	1 500,00	2 000,00	2 000,00
6236	Catalogues et imprimés	100,00	100,00	100,00
6257	Réceptions		10,00	10,00
6261	Frais d'affranchissement	200,00	300,00	300,00
6262	Frais de télécommunication	900,00	800,00	800,00
6281	Concours divers (cotisations)	130,00	135,00	135,00
63512	Taxes foncières	100,00	100,00	100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>27 800,00</b>	<b>26 340,00</b>	<b>26 340,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	17 000,00	20 000,00	20 000,00
6332	Cotisations au FNAL	20,00	20,00	20,00
6336	Cotisation CNG,CG de la FPT	30,00	30,00	30,00
6338	Autres impôts & taxes	40,00	40,00	40,00
6411	Personnel titulaire	3 800,00	4 000,00	4 000,00
64162	Emplois d'avenir	4 000,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	700,00	500,00	500,00
6453	Cotisations caisses retraite	1 500,00	1 100,00	1 100,00
6454	Cotisations ASSEDIC	500,00	400,00	400,00
6455	Cotisations Assurances Personnel	210,00	250,00	250,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 761,00</b>	<b>1 761,00</b>	<b>1 761,00</b>
739221	FNGIR	1 761,00	1 761,00	1 761,00
<b>65</b>	<b>Autres charges gestion courante</b>	<b>21 168,00</b>	<b>30 098,00</b>	<b>30 098,00</b>
6531	Indemnités élus	11 000,00	19 000,00	19 000,00
6533	Cotisations retraite élus	500,00	1 000,00	1 000,00
6535	Formation élus	120,00	150,00	150,00
6553	Service d'incendie	1 548,00	1 548,00	1 548,00
65548	Autres contributions	7 000,00	7 400,00	7 400,00
6574	Subv. fonct. person. droit privé	1 000,00	1 000,00	1 000,00
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>		<b>82 859,00</b>	<b>95 394,00</b>	<b>95 394,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>2 419,00</b>	<b>3 105,00</b>	<b>3 105,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	2 419,00	3 105,00	3 105,00

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
67	Charges exceptionnelles (c)	44 816,94	60 371,97	60 371,97
678	Autres charges exception.	44 816,94	60 371,97	60 371,97
68	Dotations aux provisions (d)(6)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct (e)	3 000,00	30 000,00	30 000,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		133 094,94	188 870,97	188 870,97
023	Virement à la sect° d'investis.	160 977,27	16 254,00	16 254,00
042	Opérations d'ordre entre section (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		160 977,27	16 254,00	16 254,00
043	Op. ordre intérieur de section (10)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		160 977,27	16 254,00	16 254,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		294 072,21	205 124,97	205 124,97

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

0,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 124,97

## Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
013	Atténuations de charges	4 000,00	0,00	0,00
6419	Remb. rémunérations de personnel	4 000,00	0,00	0,00
70	Produits des services	200,00	250,00	250,00
70323	Redev occup domaine public	200,00	250,00	250,00
73	Impôts et taxes	48 498,00	47 980,00	47 980,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	33 498,00	26 880,00	26 880,00
73211	Attribution de compensation	4 000,00	4 100,00	4 100,00
73223	FPIC Fonds national de péréquat°	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7381	Taxe add. droits de mutation	10 000,00	16 000,00	16 000,00
74	Dotations et participations	17 789,00	21 482,00	21 482,00
7411	Dotation forfaitaire	6 000,00	6 300,00	6 300,00
74121	Dot Solidarité rurale	3 000,00	5 400,00	5 400,00
74127	Dot nationale de péréquation	3 000,00	3 700,00	3 700,00
742	Dotations aux élus locaux	2 972,00	3 100,00	3 100,00
744	FCTVA		50,00	50,00
74712	Emplois d'avenir		0,00	0,00
7473	Subv.département		0,00	0,00
74833	Etat-Compensat° CET (CVAE - CFE)		0,00	0,00
74834	Etat/compens.taxe fonc.	2 392,00	2 383,00	2 383,00
74835	Comp. exonération taxe d'hab.	425,00	494,00	494,00
7488	Autres attribut° et participat°		55,00	55,00
75	Autres produits gestion courante		0,00	0,00
7588	Autres prod. div gest° courante		0,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>		<b>70 487,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)		0,00	0,00
771	Prod. except. sur op° de gest°		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		<b>70 487,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>
042	Opérations d'ordre entre section (6)		0,00	0,00
7785	Excéd.invt repris au cpte résult (7)		0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>70 487,00</b>	<b>69 712,00</b>	<b>69 712,00</b>

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)

135 412,97

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

205 124,97

## Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	8 384,60	5 910,00	5 910,00
2031	Frais d'études	8 174,60	5 700,00	5 700,00
2051	Concessions, droits similaires	210,00	210,00	210,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	381 825,40	4 040,00	4 040,00
2111	Terrains nus		0,00	0,00
2116	Cimetières		1 500,00	1 500,00
2128	Autres agenc. et aménag.	5 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	12 825,40	1 000,00	1 000,00
2138	Autres constructions		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	364 000,00	1 540,00	1 540,00
21571	Matériel roulant		0,00	0,00
21578	Autre matériel et outillage		0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et info.		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	0,00
2315	Immos en cours-inst.techn.		0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		390 210,00	9 950,00	9 950,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00
1332	Amendes de police		0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	5 815,00	7 644,00	7 644,00
1641	Emprunts en euros	5 815,00	7 644,00	7 644,00
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
266	Autres formes de particip.		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest		0,00	0,00
Total des dépenses financières		5 815,00	7 644,00	7 644,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		396 025,00	17 594,00	17 594,00
040	Opérations d'ordre entre section (7)		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie		0,00	0,00
21568	Autre matériel et outillage		0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		396 025,00	17 594,00	17 594,00

+

RESTES A REALISER 2019 (11)

303 522,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

321 116,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2)	Propositions du Maire (3)	Votes du Conseil Municipal (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	24 000,00	0,00	0,00
1323	Départements		0,00	0,00
1332	Amendes de police	24 000,00	0,00	0,00
1342	Amendes de police		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	180 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	180 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification		0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		204 000,00	0,00	0,00
10	Dotations Fonds divers Réserves	2 110,00	111 568,95	111 568,95
10222	FCTVA		0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	2 110,00	1 340,00	1 340,00
1068	Excédents de fonctionnement		110 228,95	110 228,95
18	Compte de liaison		0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00
024	Produits des cessions		0,00	0,00
Total des recettes financières		2 110,00	111 568,95	111 568,95
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		206 110,00	111 568,95	111 568,95
021	Virement de la section de fonct.	160 977,27	16 254,00	16 254,00
040	Opérations d'ordre entre section (6)(7)(8)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		160 977,27	16 254,00	16 254,00
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
2031	Frais d'études		0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE		160 977,27	16 254,00	16 254,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et ordres)		367 087,27	127 822,95	127 822,95

+

RESTES A REALISER 2019 (10)

0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)

193 293,05

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

321 116,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ...

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	DEPENSES	0,00	<sup>a</sup> 0,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup> 0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)**

IV

A2.1

519	Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
					Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
	<b>Crédits de trésorerie (Total)</b>						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8500071C du 22/02/1989

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618 et pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
5359160 PRÊT 180 000 EUROS CE (total)					180 000,00									
5359160	CAISSE D EPARGNE	16/10/2018		15/04/2019	180 000,00	F		1,81	0	T			0	A-1
<b>Total général</b>					180 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES

IV

A2.2

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
5359160 PRÊT 180 000 EUROS CE (total)				174 357,65					7 643,01	3 104,19		
5359160	N			174 357,65	19,00	F	0	7 643,01	3 104,19			
<b>Total général</b>				174 357,65				7 643,01	3 104,19			

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat (5)	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Exchange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
Barrière simple (B)														
Option d'échange (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
Autres types de structures (F)														
TOTAL GENERAL		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à couvrir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV - ANNEXES

IV

A2.4

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
 TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	1  100,00%  174 357,65					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier						
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structures						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

COMMUNE DE SOIGNOLLES - 14 - BUDGET COMMUNAL 674 00

BP

2020

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début du contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux  
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

A2.6

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

COMMUNE DE SOIGNOLLES - 14 - BUDGET COMMUNAL 674 00	BP 2020
---	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		7 644,00	7 644,00
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		7 644,00	7 644,00
1641	Emprunts en euros	7 644,00	7 644,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	7 644,00	303 522,00	D001 0,00	311 166,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>17 594,00</b>	<b>III 17 594,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>1 340,00</b>	<b>1 340,00</b>
10222	Dotations Fonds divers Réserves	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	1 340,00	1 340,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>16 254,00</b>	<b>16 254,00</b>
024	Produits des cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonct.	16 254,00	16 254,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>17 594,00</b>	<b>0,00</b>	<b>193 293,05</b>	<b>110 228,95</b>	<b>321 116,00</b>

	<b>Montant</b>
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 311 166,00
Ressources propres disponibles	IV 321 116,00
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6) + 9 950,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
(article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
6574			ADMR SAINT SYLVAIN	Associations	55,00
6574			AMICALE DES DONNEURS DE SANG	Associations	75,00
6574			ANCIENS COMBATTANTS ROUVRES	Associations	55,00
6574			ANCIENS COMBATTANTS SAINT SYLVAIN	Associations	55,00
6574			APE JEAN NOURRISSON	Associations	55,00
6574			ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DU CINGAL	Associations	55,00
6574			ASSOCIATION SPORTIVE SAINT SYLVAIN (A3S)	Associations	55,00
6574			CINGAL FOOTBALL CLUB	Associations	55,00
6574			COMITE JUMELAGE	Associations	60,00
6574			COMITE JUNO	Associations	55,00
6574			ESSOR DU VAL CLAIR DE BRETTEVILLE SUR LAIZE	Associations	55,00
6574			FONDATION DU PATRIMOINE		55,00
6574			LES MARINOT - 4L trophy 2020	Associations	55,00
6574			SECOURS CATHOLIQUE	Associations	55,00
6574			SEKOLY	Associations	55,00
6574			TEF	Associations	55,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0	0,14	0,14	0,14	0	0,14
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	0	0,14	0,14	0,14	0	0,14
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		<b>0</b>	<b>0,14</b>	<b>0,14</b>	<b>0,14</b>	<b>0</b>	<b>0,14</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

**COMMUNE DE SOIGNOLLES - 14 - BUDGET COMMUNAL 674 00**

**BP**

**2020**

**IV - ANNEXES**

**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020**

**IV**

**C1**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>TOTAL GENERAL</b>						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b° : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1° : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...).

3-2° : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de

création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4° : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (GDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Aautres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

## IV - ANNEXES

IV

## DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe d'habitation						
Taxe foncière sur les propriétés bâties	49 600,00		20,190		10 014,00	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40 700,00		41,440		16 866,00	
Cotisation foncière des entreprises			0,000		0,00	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>90 300,00</b>				<b>26 880,00</b>	<b>0,000</b>

## Résultats budgétaires de l'exercice

67400 - SOIGNOLLES

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	420 025,00	294 072,21	714 097,21
Titres de recette émis (b)	204 814,90	78 111,81	282 926,71
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	204 814,90	78 111,81	282 926,71
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	420 025,00	294 072,21	714 097,21
Mandats émis (f)	40 459,58	56 055,10	96 514,68
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	40 459,58	56 055,10	96 514,68
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	164 355,32	22 056,71	186 412,03
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

67400 - SOIGNOLLES

Exercice 2019

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	28 937,73 223 585,21 252 522,94		164 355,32 22 056,71 186 412,03		193 293,05 245 641,92 438 934,97
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	252 522,94		186 412,03		438 934,97



## ETAT DES RESTES A REALISER 2019

### Investissement Dépenses

COMPTE	CHAPITRE	MONTANT TTC	TIERS	MOTIF
2138	CH. 21	10 680,00 €	PARE Jordan	Restauration du calvaire
2151	CH. 21	3 582,00 €	TOFFOLUTTI	Borduration rue des Pommiers
2151	CH. 21	287 738,40 €	JONES	Aménagement traversée du bourg
2183	CH. 21	1 521,60 €	BERGER LEVRAULT	Mise à jour matériel informatique Achat de matériel et installation
TOTAL CHAPITRE 21		303 522,00 €		

A Soignolles, le 31/12/2019

Le Maire,

Patricia FIEFFÉ



IV - ANNEXES  
ARRETE ET SIGNATURES

IV  
D2

Présenté par le Maire,  
A la salle polyvalente de Saint Sylvain, le 02/06/2020

Le Maire,  
*Patricia FIEFFÉ*

*Fieffé*



Nombre de membres en exercice :  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Pour :  
          Contre :  
          Abstention :

8  
110611

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A la salle polyvalente de Saint Sylvain, le 02/06/2020

Date de convocation : 26/05/2020

Les membres du Conseil Municipal,

BESANÇON Geoffroy	<i>[Signature]</i>
BOUILLARD Fabrice	Absent excuse A donné pouvoir à FIEFFÉ Patricia <i>[Signature]</i>
BUCAILLE Thomas	Absent
DELALANDE Soizic	<i>[Signature]</i>
FIEFFÉ Patricia	<i>[Signature]</i>
GASTON Murielle	Absente
MOREL Sandrine	<i>[Signature]</i>
TIENNOT Gilles	<i>[Signature]</i>

PREFECTURE du CALVADOS

11 JUN 2020

- COURRIER -

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A ....., le .....